

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certains alcools polyvinyliques originaires de la République populaire de Chine

Base juridique : avis C/2026/5252 de la Commission du 09.10.2026 – [JO C du 09.10.2026](#) ; règlement d'exécution (UE) 2026/2245 de la Commission du 08.10.2026 – [JO L du 09.10.2026](#).

Type de mesure : - réouverture de l'enquête antidumping sur les importations de certains alcools polyvinyliques originaires de la République populaire de Chine qui a conduit à l'adoption du règlement d'exécution (UE) 2020/1336 de la Commission, en ce qui concerne Sinopec Chongqing, Sinopec Ningxia et Sinopec Central-China.

- enregistrement des importations de certains alcools polyvinyliques fabriqués par le groupe Sinopec (Sinopec Chongqing SVW Chemical Co. Ltd et Sinopec Great Wall Energy & Chemical Ningxia Co.) originaires de la République populaire de Chine.

Début de l'enregistrement : le 10.10.2026.

Produit concerné : certains alcools polyvinyliques fabriqués par le groupe Sinopec (Sinopec Chongqing SVW Chemical Co. Ltd et Sinopec Great Wall Energy & Chemical Ningxia Co.).

Nomenclature concernée : code NC ex 3905 30 00 (code TARIC 3905 30 00 91)

Pays d'origine : République populaire de Chine.